



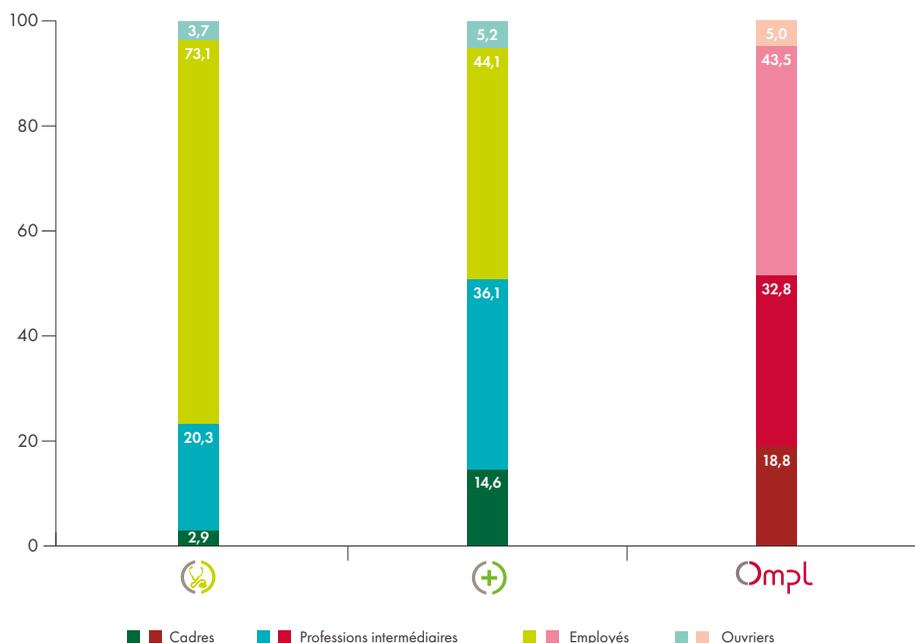
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

- Les cadres sont très faiblement représentés: 2,9 % contre 14,6 % pour le secteur.
- La proportion de professions intermédiaires est plus importante (20,3 %) mais inférieure à la part observée pour l'ensemble du secteur (36,1 %).
- Le taux d'employés est important et supérieur à celui du secteur (73,1 % contre 44,1 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux (3,7 %), il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.

Répartition des salariés par catégorie sociale (%)



Source: Insee, DADS 2019.



Catégorie sociale: la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches professionnelles des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



Secteur santé

Branche professionnelle



Cabinets médicaux



89,6 % DES SALARIÉS DANS 10 PROFESSIONS

La PCS-ESE (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des employeurs privés et publics) de l'INSEE sert aux employeurs pour codifier la profession de leurs salariés dans les enquêtes statistiques, les déclarations et les formulaires administratifs.

Dans la branche, deux professions regroupent 67,9 % des salariés :

- les secrétaires (58,3 %) ;
- les techniciens médicaux (9,6 %).

Par rapport à 2016, la proportion des effectifs par métier diffère :

- elle est en hausse pour les infirmiers (+ 1,2 point), les autres spécialistes de la rééducation (+ 0,7 point), les aides de techniciens médicaux (+ 2,1 points) ;
- elle régresse pour les techniciens médicaux (- 1,6 point), les nettoyeurs (- 1,3 point) ;
- elle est relativement stable pour les autres métiers avec une variation inférieure à 0,5 point.

Ventilation des principaux effectifs salariés par PCS détaillées

Type de métier	PCS-ESE	2016		2019	
		Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)
Exercice partiel du métier	431d - Infirmiers spécialisés (autres qu'infirmiers psychiatriques et puéricultrices)	1 419	1,7	1 499	1,7
	431f - Infirmiers en soins généraux	1 541	1,8	2 666	3,0
	432d - Autres spécialistes de la rééducation	1 322	1,5	1 945	2,2
	433a - Techniciens médicaux	9 634	11,2	8 639	9,6
Soutien au métier	461b - Secrétaires de direction, assistants de direction (non cadres)	1 042	1,2	1 384	1,5
	526b - Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux	3 466	4,0	5 495	6,1
Soutien à l'entreprise	541d - Standardistes, téléphonistes	2 452	2,9	2 438	2,7
	542a - Secrétaires	50 482	58,9	52 536	58,3
	564b - Employés des services divers	1 031	1,2	1 368	1,5
	684a - Nettoyeurs	3 677	4,3	2 845	3,2

Source : Insee, DADS 2016-2019.

Seules les PCS-ESE regroupant plus de 1 % des salariés en 2019 sont comptabilisées.



Exercice total du métier : salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

Exercice partiel du métier : salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

Soutien au métier : salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

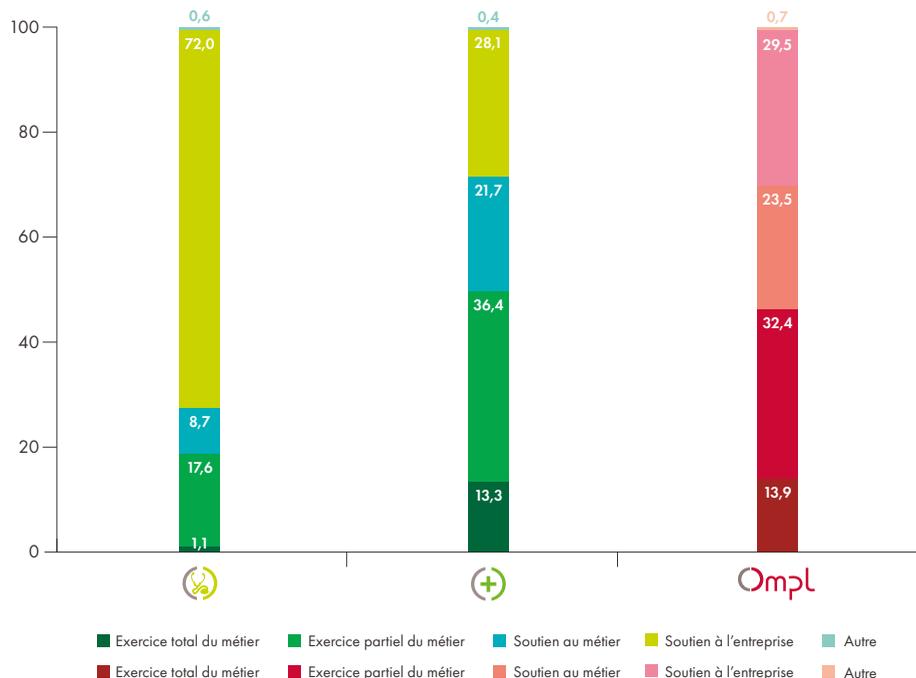
Soutien à l'entreprise : salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).



EMPLOIS EN SOUTIEN DE L'ENTREPRISE

- 80,7 % des salariés de la branche réalisent des activités de soutien dans leur emploi.
- Ils sont 72,0 % à exercer une activité de soutien à l'entreprise.

Répartition des salariés par type de métier (%)



Source: Insee, DADS 2019.

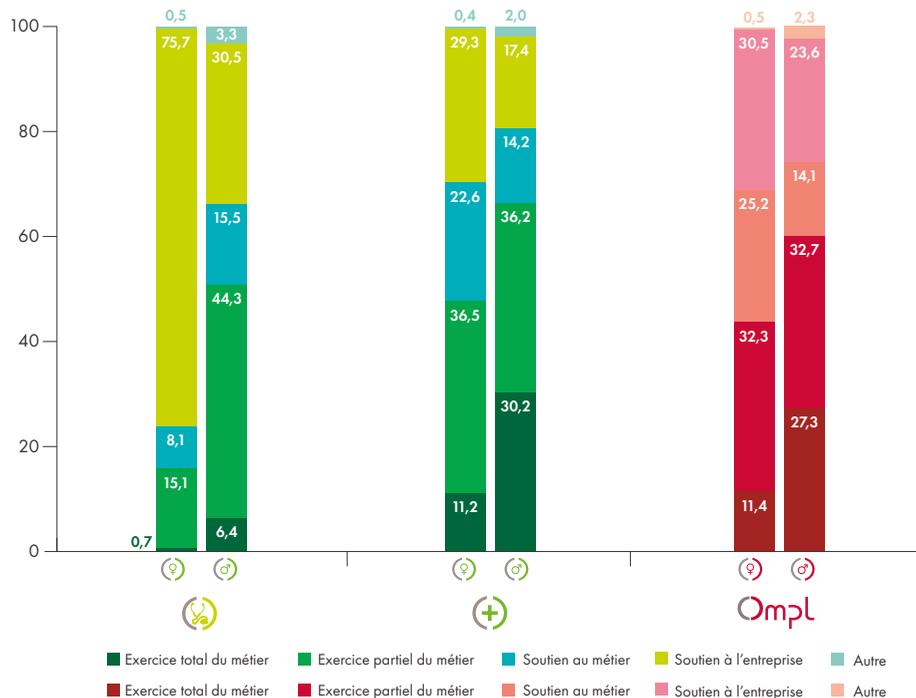


MÉTIERS GENRÉS

Les emplois de la branche sont fortement impactés par genre :

- 15,8 % des femmes exercent tout ou partie du métier de l'entreprise contre 50,7 % des hommes ;
- 75,7 % des femmes exercent une activité de soutien à l'entreprise contre 30,5 % des hommes.

Répartition des salariés par type de métier et genre (%)



Source: Insee, DADS 2019.



FEMMES PLUS SOUVENT EMPLOYÉES

Pour les femmes de la branche :

- la part des employées est très importante. Elle atteint 76,5 % contre 36,2 % seulement pour les hommes ;
- en revanche la proportion de femmes cadres est inférieure à celle des hommes (2,1 % contre 11,5 %).

Répartition des salariés par catégorie sociale et genre (%)



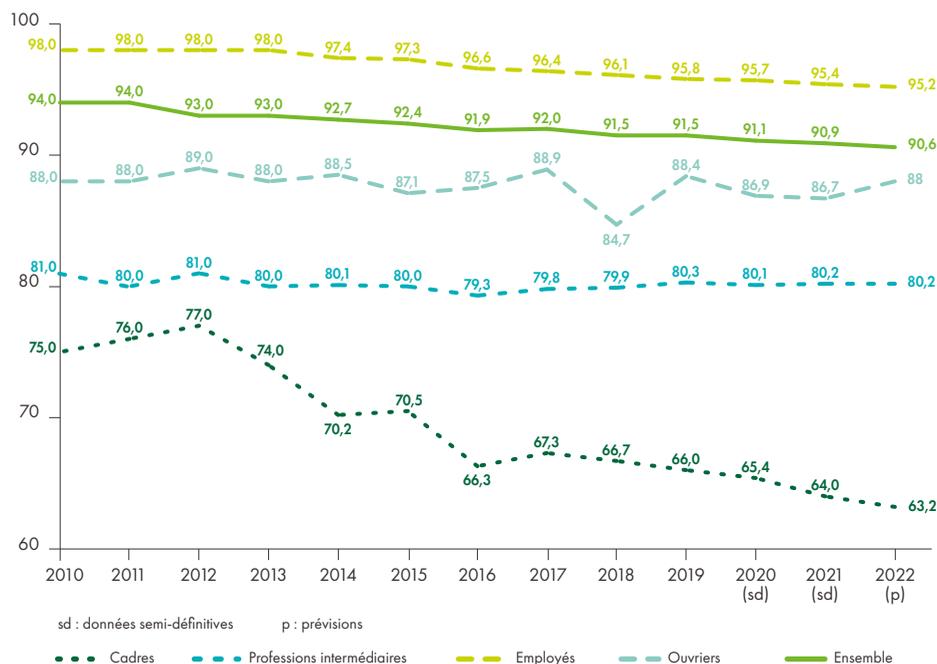
Source: Insee, DADS 2019.



REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

- Par rapport à 2010, la part des femmes dans l'emploi de la branche tend à diminuer jusqu'en 2019. Elle baisse de 2,5 points. Dans le détail, toutes les catégories tendent à se masculiniser.
- Les prévisions pour les années 2020 à 2022 laissent envisager le maintien de cette tendance.

Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)



Source: Insee, DADS 2010-2019, estimations.



DIFFÉRENCES RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie de manière notable d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est :

- maximale pour les DOM (79,1 %) ;
- minimale pour l'Île-de-France (69,9 %).

Répartition des salariés par catégorie sociale et région (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Auvergne-Rhône-Alpes	3,3	22,2	71,7	2,8
Bourgogne-Franche-Comté	2,6	20,6	72,4	4,4
Bretagne	2,1	22,4	73,0	2,6
Centre-Val de Loire	1,7	20,6	73,9	3,9
Corse	0,0	18,2	77,7	4,0
DOM	1,5	12,1	79,1	7,3
Grand Est	2,3	17,5	75,9	4,2
Hauts-de-France	2,3	19,8	72,5	5,5
Île-de-France	5,8	20,6	69,9	3,7
Normandie	2,1	18,0	74,3	5,5
Nouvelle-Aquitaine	2,4	20,3	74,0	3,4
Occitanie	2,2	22,0	73,0	2,7
Pays de la Loire	1,3	23,6	72,3	2,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,7	19,4	74,6	3,4
	2,9	20,3	73,1	3,7
	14,6	36,1	44,1	5,2
Ompl	18,8	32,8	43,5	5,0

Source : Insee, DADS 2019.